

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU LUNDI 07 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, en Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 1^{er} avril 2025
Nombre de délégués titulaires : 13
Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10
Procurations : 0
Votants : 10

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.
Saussines : Nicolas BAUDESSEAU, Pauline MIQUEL.
Sommières : Pierre GAZAN, Patrick CAMPABADAL, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.
Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).
Saussines : Gérard ESPINOSA, Emilie AVESQUE (suppléante).
Sommières : Jean-François LOUVET (suppléant).
Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2025-04.05) REMBOURSEMENT A MME KEOHAVONG DE FRAIS LIES A L'OBTURATION DE SON BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT

La Mairie de Saussines a engagé une réfection de la chaussée de la rue des sources.

Préalablement à ces travaux, elle a sollicité le syndicat pour remplacer différentes boîtes de branchement en mauvais état.

Lors de la reconnaissance préalable de l'état des boîtes de branchement, une boîte a été définie comme hors service et a été comblée par du béton.

Or, cette boîte était toujours en service, Mme Keohavong a dû faire intervenir une société à ses frais, pendant les vacances de Noël pour déboucher le branchement.

Les frais engendrés s'élèvent à 550 €.

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de rembourser les frais supportés par Mme Keohavong.

Mise au vote :

Votants : 10

Votes pour : 10

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de rembourser les frais supportés par Mme Keohavong, à hauteur de 550 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

CHRISTEL
MARTIN
GUIGNERY

Signature numérique
de CHRISTEL MARTIN
GUIGNERY
Date : 2025.04.09
11:47:28 +02'00'